https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article219



## Les gestes qui sauvent

- Sécurité - APS Apprendre à Porter Secours - GQS Gestes Qui Sauvent -



Date de mise en ligne : samedi 6 février 2016

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits réservés

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu

## Les gestes qui sauvent

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, organise des séances d'initiation de 2 heures. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes de premiers secours seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015.

## Le programme de l'initiation aux gestes de premiers secours

Ainsi, 150 sessions d'initiation sont mises en place les samedis 6, 13, 20 et 27 février sur différents sites du territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon (voir la liste complète des lieux de formation ci-dessous).

Chaque journée, chaque site accueillera 4 sessions : à 8h30, 10h45, 13h30 et 15h45. Distinctes de la formation aux Premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1), cette initiation de 2h, non diplômante se compose de deux modules :

- un premier module consacré aux gestes dans une situation d'exception : dégagement en urgence d'une victime, mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent, pose d'un garrot ou compression sur une plaie,
- un second module « Alerter masser défibriller » dédié à une situation du quotidien : l'arrêt cardiaque : apprentissage du geste et restitution du geste au cours d'un atelier de pratique dirigée.

## Inscriptions

Toute personne à partir de 10 ans (si accompagné d'une adulte) ou de 16 ans peut s'inscrire à une session en remplissant le formulaire en cliquant sur ce lien (attention un formulaire par personne).

Une inscription préalable est obligatoire soit par téléphone, soit par courriel, soit par l'intermédiaire de l'application spécifique pour les sessions proposées par les sapeurs-pompiers (SDMIS)

http://www.sdmis.fr/lesgestesguisauvent.html